

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE2972

présenté par
Mme Pochon et Mme Belluco

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après le mot :

« territoire »,

insérer les mots :

« aux fins prioritaires de l'alimentation durable des citoyens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rappelle que l'agriculture et la souveraineté alimentaire doivent en priorité avoir pour objectif de fournir une alimentation durable aux citoyens.